



# BULLETIN MUNICIPAL

JUIN 2026

**Mot du directeur général** page 4

**Programme PIED** page 7

**Prévention des incendies** page 12

**MUNICIPALITÉ D'AMHERST**

819 681-3372

[info@municipalite.amherst.qc.ca](mailto:info@municipalite.amherst.qc.ca)

[municipalite.amherst.qc.ca](http://municipalite.amherst.qc.ca)

124, rue Saint-Louis

Amherst (Québec) J0T 2L0



## MOT DU MAIRE

Chers citoyens, chères citoyennes d'Amherst,

Le printemps est enfin arrivé, apportant avec lui une agréable sensation de renouveau ainsi qu'une occasion privilégiée de prendre soin de nos milieux de vie. Après les mois d'hiver, cette saison nous invite à redonner vie à nos espaces extérieurs et à contribuer collectivement à l'embellissement de notre communauté. Nous profitons également de cette période pour souligner le travail déjà bien amorcé par l'équipe des travaux publics dans le cadre du ménage du printemps. Plusieurs interventions ont été réalisées à travers la municipalité afin de nettoyer, réparer et embellir nos espaces publics après la saison hivernale, contribuant ainsi à redonner tout son éclat à Amherst et à offrir un environnement agréable à tous.

C'est avec tristesse que nous avons appris, à la fin mars, le décès de Madame Francine Maurice, instigatrice du premier carnaval de Saint-Rémi dans les années 1960 et membre engagée du comité Patrimoine. Elle a joué un rôle déterminant dans la réalisation de plusieurs projets commémoratifs, notamment le film sur la tragédie de la mine, le centre d'interprétation du territoire d'Amherst ainsi que le parc commémoratif en mémoire des victimes de la silicose des années 1930 - 1940. Francine a travaillé ardemment afin de créer un café-rencontre pour favoriser les rassemblements. Bien que ce projet n'ait pas vu le jour, son souci de rapprocher les gens restera un exemple pour nous tous.

Au nom du conseil, du personnel et de toute la municipalité, j'offre mes plus sincères condoléances à sa famille.

Par ailleurs, notre directeur général, Monsieur Martin Léger, entame une nouvelle page de sa vie : la retraite, après une décennie de bons et loyaux services. Merci Martin — profite bien des rêves que tu souhaites réaliser.

Nous accueillons chaleureusement Monsieur Jérémie Vachon, jusqu'à tout récemment directeur général adjoint à la MRC des Laurentides, qui relèvera le défi à titre de directeur général. Bienvenue Jérémie, tes compétences seront un atout précieux pour notre municipalité.

Avec le début de la belle saison, j'adresse des salutations particulières aux nombreux villégiateurs qui viendront profiter de notre territoire et de tout ce que peut offrir un environnement de qualité. Nous sommes heureux de vous accueillir et vous souhaitons de profiter pleinement de votre séjour parmi nous.

Je tiens également à saluer nos résidents permanents, qui contribuent jour après jour à faire d'Amherst un milieu de vie dynamique, accueillant et chaleureux.

À tous, je souhaite une magnifique saison estivale, remplie de beaux moments et de découvertes au cœur de notre belle municipalité.

Jean-Guy Galipeau, Maire

## DANS CE BULLETIN

Mot de maire .....	2
Vie municipale.....	4 - 6
Section aînés .....	7
Rappels saisonniers.....	8 - 9
Environnement.....	10 - 11
Sécurité publique.....	12 - 13
Loisirs et culture.....	14 - 15
Profitez de l'été à Amherst.....	16

## CONGÉS FÉRIÉS

### Fête nationale du Québec

Les services administratifs, la bibliothèque de Vendée et l'écocentre seront fermés le mercredi 24 juin.

### Fête du Canada

Les services administratifs seront fermés le jeudi 2 juillet à compter de midi ainsi que le vendredi 3 juillet.

Le camp de jour d'Amherst et l'écocentre demeureront ouverts.

La bibliothèque de Vendée sera fermée le 1er juillet.

Pour toute urgence, communiquez avec le 9-1-1.



## RESTEZ INFORMÉ GRÂCE AU SYSTÈME D'ALERTE

Saviez-vous qu'Amherst dispose d'un système d'alerte automatisé conçu pour vous tenir informé rapidement en cas d'urgence ou d'événement important?

Ce service **gratuit** permet à la Municipalité d'envoyer des messages par téléphone, courriel ou texto pour vous avertir de situations urgentes : avis d'ébullition d'eau, fermetures de routes, tempêtes majeures, interruptions de services municipaux, et bien plus encore. C'est un outil essentiel pour assurer votre sécurité et celle de votre famille.

### Pourquoi s'abonner?

S'abonner au système d'alerte automatisée, c'est s'assurer de recevoir l'information rapidement, directement à la maison ou sur votre appareil mobile. En situation d'urgence, chaque minute compte. Ne manquez rien : votre inscription garantit que vous serez parmi les premiers informés.

### Comment s'inscrire?

Il suffit de visiter le site Web [municipalite.amherst.qc.ca](http://municipalite.amherst.qc.ca) à partir de la page d'accueil, en cliquant sur « **S'abonner au système d'alerte d'Amherst** ». C'est simple, rapide, et surtout, essentiel.

**Protégez-vous. Restez informé. Abonnez-vous dès aujourd'hui!**

## PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Les citoyens et les citoyennes sont les bienvenus aux séances du conseil et peuvent profiter d'une période de questions. Veuillez prendre note que l'ordre du jour est disponible sur notre site Web vers 10 h, le jour même. Vous pouvez consulter les procès-verbaux des séances du conseil municipal sur le site de la Municipalité.

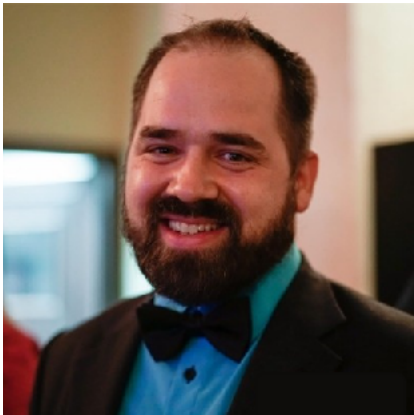
8 JUIN  
À  
SAINT-RÉMI

13 JUILLET  
À  
VENDÉE

10 AOÛT  
À  
SAINT-RÉMI

14 SEPTEMBRE  
À  
SAINT-RÉMI

## MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



C'est avec plaisir que nous vous présentons le premier mot de notre nouveau directeur général, Monsieur Jérémie Vachon, qui se joint à l'équipe municipale et souhaite s'adresser à la population d'Amherst.

*Natif de la Beauce, comme mon nom de famille le suggère, j'ai d'abord étudié en biologie à l'Université de Sherbrooke, puis à la maîtrise en urbanisme à l'Université de Montréal. Je me suis installé dans la région pour venir y travailler il y a déjà huit ans et je m'en suis rapidement épris.*

*D'un point de vue personnel, je suis un féru de voyages, de nature, de vélo et de langues étrangères. Professionnellement parlant, je suis vraiment passionné par le monde municipal.*

*J'ai consacré les cinq dernières années à la MRC des Laurentides, d'abord comme directeur du service de l'environnement et des parcs, puis comme directeur général adjoint. C'est avec un immense plaisir que je rejoins l'équipe municipale en place au début juin pour mettre l'épaule à la roue et mettre en œuvre la vision de votre conseil municipal.*

*À monsieur le maire et aux membres du conseil : je vous remercie pour la confiance accordée.*

*À l'équipe municipale : je suis heureux de me joindre à vous afin de poursuivre le travail en cours.*

*À la population : au plaisir de vous rencontrer et de contribuer au développement de votre communauté.*

Jérémie Vachon, directeur général

### Notre page facebook : un outil d'information avant tout

La Municipalité d'Amherst rappelle que sa page Facebook constitue avant tout un outil de diffusion d'informations visant à informer rapidement la population des actualités, avis et activités municipales.

Nous vous invitons à privilégier les canaux officiels pour toute question, demande ou suivi, soit par courriel à [info@municipalite.amherst.qc.ca](mailto:info@municipalite.amherst.qc.ca) ou par téléphone au 819 681-3372. La page Facebook n'est pas le moyen à prioriser pour obtenir une réponse ou effectuer une requête.

Par ailleurs, les échanges sur notre page doivent se faire dans le respect de la netiquette de la Municipalité, disponible sur notre site Web. Ainsi, la Municipalité se réserve le droit de modérer ou de supprimer tout commentaire jugé inapproprié, irrespectueux, diffamatoire ou non pertinent.

Enfin, bien que nous fassions de notre mieux pour assurer une présence en ligne, les délais de réponse peuvent varier et certains commentaires pourraient ne pas recevoir de réponse, notamment en raison des ressources limitées en communications.

Nous vous remercions de votre collaboration afin de maintenir un espace d'échange respectueux et constructif pour tous.

Pour consulter la netiquette complète : <https://municipalite.amherst.qc.ca/netiquette/>

# ÉLUS ET EMPLOYÉS : QUI FAIT QUOI ?

La Municipalité d'Amherst souhaite apporter une précision quant aux rôles respectifs des élus municipaux et des employés municipaux, afin de mieux orienter les citoyens dans leurs démarches.

Le conseil municipal, composé du maire et des conseillers, a pour rôle de prendre des décisions, d'adopter des règlements et d'orienter les grandes priorités de la municipalité.

Les élus sont à l'écoute des citoyens et représentent leurs intérêts, mais ils ne gèrent pas les opérations courantes ni le traitement des demandes.

De leur côté, les employés municipaux assurent la gestion quotidienne des services, l'application des règlements et le suivi des demandes des citoyens. Ils sont les personnes à contacter pour toute question, requête ou situation nécessitant une intervention. Afin de vous guider, voici quelques exemples concrets :

Situation	À qui s'adresser ?
Je souhaite signaler un problème (chemin, éclairage, déneigement, etc.)	Employés municipaux
J'ai une plainte (bruit, nuisance, entretien d'un terrain, etc.)	Employés municipaux
J'aimerais proposer un nouveau projet (ex. : skate-park, activité, infrastructure)	Conseil municipal
Je veux donner mon opinion sur un règlement ou une décision	Conseil municipal
Je souhaite m'impliquer ou discuter des orientations de la municipalité	Conseil municipal

Pour toute demande ou tout suivi, nous vous invitons à communiquer d'abord avec l'équipe municipale, qui pourra vous accompagner adéquatement. Les élus demeurent disponibles pour échanger avec vous sur les orientations et les enjeux municipaux.

## DU NOUVEAU ET DU RENOUVEAU À AMHERST

La Municipalité d'Amherst est heureuse de souligner l'arrivée prochaine du Windigo café-restaurant, qui ouvrira ses portes au 1850, chemin du Village dans le secteur de Vendée. Ce nouveau projet viendra bonifier l'offre locale et offrir un nouvel endroit convivial pour les citoyens et visiteurs. Nous leur souhaitons beaucoup de succès dans cette belle aventure.

Par ailleurs, nous souhaitons mettre en lumière les importants travaux de rénovation réalisés à la Boucherie de Vendée ainsi qu'au dépanneur du secteur Saint-Rémi, rénové au cours des derniers mois.

Ces améliorations témoignent du dynamisme et de l'engagement de nos entrepreneurs locaux à offrir des installations de qualité à la population.

Nous soulignons également la présence de l'entreprise locale Atelier des deux P à la halte routière, où il est possible de se procurer des produits artisanaux, ainsi que, depuis peu, du café et de la crème glacée.

Ces belles initiatives contribuent grandement à la vitalité de notre municipalité et apportent une belle énergie à notre milieu de vie. Merci de votre bon travail et bonne continuité.

## POLITIQUE FAMILIALE 2024-2027 : BILAN ET ACTIONS

### PETIT RAPPEL : LA POLITIQUE FAMILIALE

Une politique familiale municipale est un outil qui permet à la municipalité de planifier et de prioriser des actions concrètes pour soutenir les familles. Elle vise notamment à adapter les services municipaux aux réalités des familles, à favoriser la participation citoyenne, à améliorer la qualité de vie des résidents et à soutenir le développement des enfants et des jeunes. La Politique familiale 2024-2027 guide ainsi les décisions municipales afin de mettre les familles au cœur des priorités.

Depuis l'adoption de cette Politique familiale, Amherst a poursuivi activement ses efforts pour améliorer la qualité de vie des familles. Grâce au suivi des actions prévues, plusieurs initiatives ont été entreprises ou complétées dans différents secteurs :

- **Habitation et milieu de vie** : des programmes de soutien au logement ont été lancés, et des aménagements ont été réalisés pour sécuriser les quartiers fréquentés par les familles.
- **Urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire** : des parcs et espaces verts ont été aménagés ou revitalisés, et des initiatives de verdissement ont été mises en place.
- **Mobilité et transport** : des mesures pour sécuriser les déplacements des enfants, comme des passages piétons améliorés près des écoles et des pistes cyclables sécurisées, ont été réalisées.
- **Sécurité** : des campagnes de sensibilisation et des interventions ciblées ont contribué à renforcer la sécurité dans les quartiers et autour des lieux fréquentés par les familles.
- **Loisirs, culture et vie communautaire** : des activités sportives et culturelles ont été offertes, y compris des programmes estivaux pour les jeunes et des événements communautaires favorisant la participation des familles.
- **Organisation municipale et communications** : la municipalité a amélioré la diffusion d'informations et la consultation citoyenne par des outils numériques et des bulletins municipaux.
- **Développement social (participation, respect et inclusion)** : des ateliers et initiatives ont été organisés pour promouvoir l'inclusion, le respect et la participation citoyenne des jeunes et des familles.

### PROCHAINES ÉTAPES

Si plusieurs actions ont été réalisées, certains dossiers restent à consolider, notamment le développement de nouveaux programmes de loisirs pour tous les âges, l'amélioration continue des infrastructures publiques, et la poursuite des initiatives visant à renforcer la participation citoyenne et l'inclusion sociale. Amherst continue ainsi de travailler à rendre la municipalité toujours plus accueillante et adaptée aux besoins des familles.

### NOUVEAU MODULE DE JEUX

La municipalité souhaite informer ses citoyens que le module de jeux du parc de Rockway Valley a été remplacé en mai dernier. Destiné aux enfants de 18 mois à 12 ans, ce nouvel aménagement viendra bonifier l'offre de loisirs pour les familles. Le remplacement de l'installation actuelle était nécessaire en raison de son vieillissement. Nous sommes heureux de pouvoir offrir un espace de jeu renouvelé, sécuritaire et adapté aux besoins des jeunes utilisateurs.



## UNE NOUVELLE POLITIQUE POUR NOS AÎNÉS : MADA 2026-2029

Après plusieurs mois de consultations et de travail avec notre comité de pilotage, la Municipalité est fière de présenter sa nouvelle politique MADA (Municipalité amie des aînés) 2026-2029, officiellement adoptée lors du conseil municipal du 13 avril dernier.



Cette politique vise à améliorer la qualité de vie des aînés, à renforcer leur sécurité, leur participation sociale, et à favoriser leur bien-être au quotidien. Elle touche plusieurs aspects de la vie à Amherst : le logement, la mobilité, la santé, les loisirs, la culture, la sécurité, et l'accessibilité des espaces publics.

Le comité a travaillé étroitement avec les citoyens et les organismes locaux pour s'assurer que les actions proposées répondent aux besoins réels des aînés : plus de sécurité sur nos routes, des activités et sorties adaptées, des informations claires sur les services disponibles, et des espaces conviviaux pour se rencontrer et partager.

Un comité de suivi assurera la mise en œuvre de ce plan d'action et fera régulièrement rapport au conseil municipal.

Pour consulter la politique complète et découvrir toutes les actions prévues, rendez-vous sur notre site web : [https://municipalite.amherst.qc.ca/wp-content/uploads/2026/05/Politique-MADA\\_2026-2029.pdf](https://municipalite.amherst.qc.ca/wp-content/uploads/2026/05/Politique-MADA_2026-2029.pdf)

## PROGRAMME PIED – PRÉVENIR LES CHUTES ET GARDER LA MOBILITÉ

La Municipalité d'Amherst souhaite offrir à ses personnes âgées le programme PIED (Programme Intégré d'Équilibre Dynamique). Ce programme aide à prévenir les chutes, améliorer la mobilité et renforcer l'autonomie dans les déplacements quotidiens. Les activités sont adaptées à chacun pour développer l'équilibre, la force et la coordination, dans un environnement sécuritaire et convivial.

Conditions pour participer :

- Avoir 60 ans ou plus
- Résider à Amherst ou dans les environs
- Pouvoir participer aux activités en toute sécurité (aucune contre-indication médicale majeur)

Pour que le programme PIED puisse être offert à l'automne, nous avons besoin d'au moins 15 participants. Si vous souhaitez que le programme soit implanté, faites-nous part de votre intérêt dès maintenant en contactant Élise Therrien à [loisirs@municipalite.amherst.qc.ca](mailto:loisirs@municipalite.amherst.qc.ca) ou au 819 681-3372, poste 5207.

Pour tous les détails du programme PIED, consulter le site web suivant : <https://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/en/care-and-services/prevention-des-chutes/>

## LE SERVICE DE TRAVAUX LÉGERS À DOMICILE DU CABL



Le Centre d'action bénévole des Laurentides offre un service de travaux légers à domicile pour les personnes âgées ou en perte d'autonomie.

Ce service permet d'obtenir de l'aide pour de petits travaux du quotidien (ex. : changer une ampoule, petites réparations), afin de favoriser le maintien à domicile en toute sécurité.

Pour plus d'informations ou pour faire une demande : [www.cab-laurentides.org](http://www.cab-laurentides.org)

## VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Nous souhaitons rappeler à tous les citoyens l'importance de faire vidanger leur fosse septique de façon régulière. Conformément à la réglementation, la vidange doit être effectuée aux 2 ans pour les résidences permanentes et aux 4 ans pour les résidences saisonnières.

Veillez noter que la municipalité n'offre plus le service de mesurage des boues. Ainsi, la seule façon de se conformer à la réglementation est de procéder à la vidange de votre installation selon les fréquences prescrites.

Ces exigences sont prévues au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Vous pouvez consulter ce règlement sur le site web de la municipalité d'Amherst ou en communiquant directement avec l'hôtel de ville.

Un entretien adéquat de votre fosse septique contribue à la protection de l'environnement, à la qualité de l'eau et au bon fonctionnement de votre installation.

## STATION DE LAVAGE DES EMBARCATIONS

La Municipalité d'Amherst souhaite rappeler le fonctionnement de la station de lavage des embarcations. Avant toute mise à l'eau, le propriétaire d'une embarcation motorisée doit obligatoirement laver son embarcation, ses équipements ainsi que sa remorque à la station de lavage municipale (service gratuit). Une fois le lavage complété, un coupon avec code sera émis par le terminal et permettra l'accès au plan d'eau.

Nous vous rappelons également l'importance de vous stationner aux endroits appropriés et de vous assurer de ne pas nuire à la circulation, particulièrement aux abords des lacs où les espaces sont parfois limités.

En cas de problème avec la station de lavage ou si le code ne fonctionne pas, veuillez communiquer avec nous au 819 681-3372 poste 5200 durant les heures d'ouverture ou via la messagerie de notre page Facebook à l'extérieur de celles-ci.

Enfin, nous invitons tous les usagers à faire preuve de prudence sur l'eau et à adopter un comportement respectueux envers les autres et l'environnement.



### ÉCOCENTRE D'AMHERST

Garage municipal, 1323, route 323 sud

#### Du 1er mai au 15 septembre

Mercredi : 13 h à 19 h

Samedi : 8 h à 16 h

#### Du 16 septembre au 31 octobre

Mercredi : 12 h à 18 h

Samedi : 8 h à 16 h

#### Du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre

Samedi : 9 h à 15 h

# PROPAGEZ LE MESSAGE PAS LES PLANTES!

## AVANT CHAQUE MISE À L'EAU :

- ✓ **INSPECTEZ** l'embarcation, la remorque et le matériel
- ✓ **RETIREZ** et jetez tous les débris dans la poubelle
- ✓ **NETTOYEZ** les endroits où les plantes peuvent s'accrocher
- ✓ **VIDEZ** l'eau à une distance d'au moins 30 m d'un plan d'eau

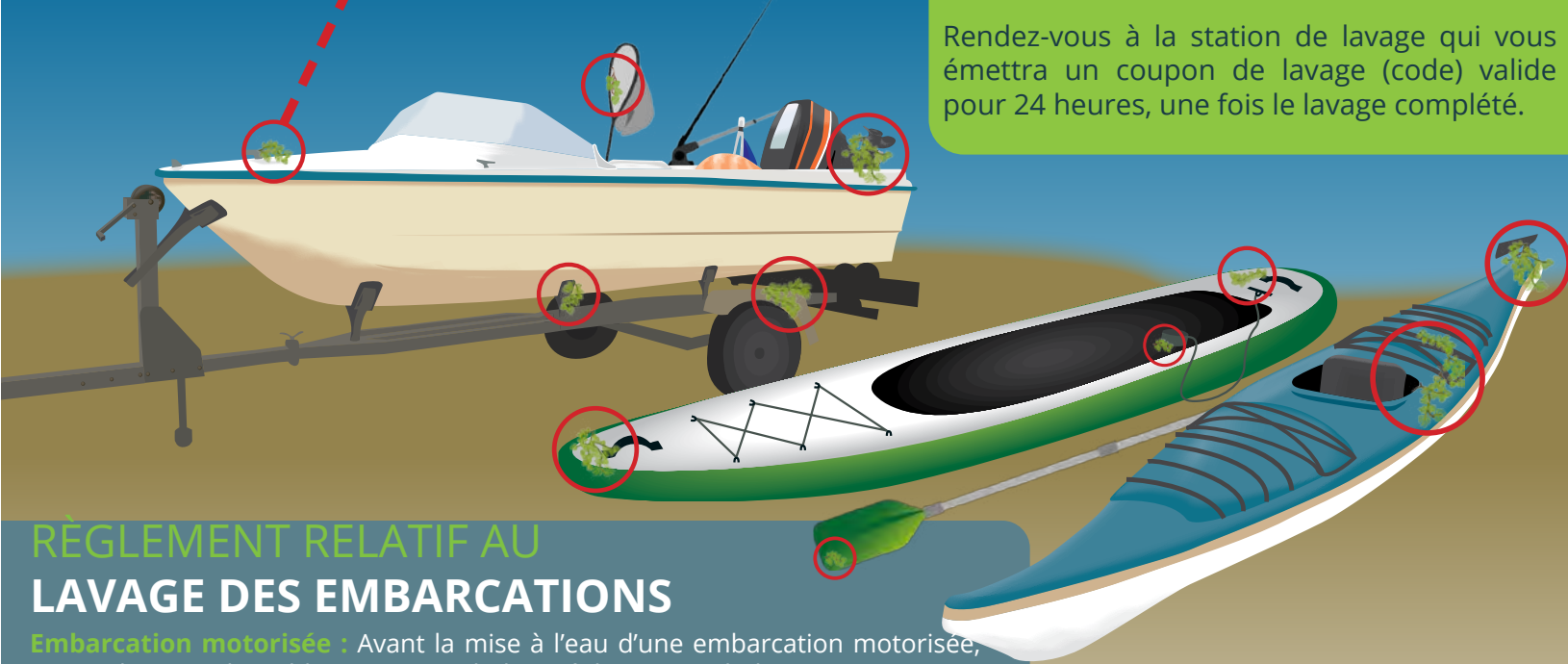
[municipalite.amherst.qc.ca/lavage-de-bateaux/](http://municipalite.amherst.qc.ca/lavage-de-bateaux/)



## LE LAVAGE DES EMBARCATIONS, UNE OBLIGATION

Sur les lacs Cameron, de la Décharge, Rognon et de la Sucrierie, le lavage des bateaux (à voile ou à moteur) est obligatoire avant chaque mise à l'eau pour contrer la propagation d'espèces exotiques envahissantes, telles que le myriophylle à épis.

Rendez-vous à la station de lavage qui vous émettra un coupon de lavage (code) valide pour 24 heures, une fois le lavage complété.



## RÈGLEMENT RELATIF AU LAVAGE DES EMBARCATIONS

**Embarcation motorisée :** Avant la mise à l'eau d'une embarcation motorisée, tout utilisateur doit obligatoirement la laver à la station de lavage et se munir d'un coupon de lavage (code). Ce code vous permettra de déverrouiller le cadenas numérique, vous donnant ainsi accès au plan d'eau. La remorque doit également être lavée avant la mise à l'eau et à la sortie de l'eau d'une embarcation.

**Embarcation non motorisée :** Avant la mise à l'eau d'une embarcation non motorisée (ex. : kayak, planche à pagaie), tout utilisateur doit s'assurer de l'inspecter minutieusement, de la laver à une distance minimale de 30 m de tout plan d'eau et d'en retirer tout organisme (animal ou végétal) qui pourrait se trouver sur la coque, la remorque ou sur tout autre équipement relié à l'embarcation non motorisée.

### AMENDES PRÉVUES EN CAS D'INFRACTION

- 300 \$ à 2 000 \$ (personne physique)
  - 1 000 \$ à 2 000 \$ (personne morale)
- Règlement 566-22



### Station de lavage

124, ch. Gaudias-Côté Est

EN COLLABORATION AVEC

 **CRE**  
Laurentides  
Votre réseau environnemental

# NOURRIR LES ANIMAUX SAUVAGES : UNE FAUSSE BONNE IDÉE

Il est naturel de vouloir aider les animaux que nous croisons près de chez nous. Pourtant, même avec les meilleures intentions, le fait de nourrir les animaux sauvages peut leur causer plus de tort que de bien.

En effet, selon le Gouvernement du Québec et Parcs Canada, les animaux sauvages sont parfaitement capables de trouver leur nourriture dans leur environnement. Lorsqu'on les nourrit, on perturbe cet équilibre naturel.

## Pourquoi éviter de nourrir la faune?

Nourrir les animaux sauvages entraîne plusieurs conséquences négatives :

- Perte de leur instinct naturel : ils deviennent dépendants des humains et moins aptes à survivre seuls
- Habituation à l'humain : ils perdent leur crainte et peuvent devenir agressifs ou imprévisibles
- Risques pour la santé : la nourriture humaine est souvent inadéquate et peut les rendre malades, voire causer leur mort

- Propagation de maladies et augmentation des contacts dangereux avec les humains
- Augmentation des nuisances : présence accrue d'animaux près des résidences, dommages matériels et risques d'accidents

Même lorsqu'on leur donne des aliments qui semblent appropriés, cela demeure problématique, car cela modifie leur comportement et leur dépendance à long terme.

## Et les oiseaux?

Il est permis de nourrir certains oiseaux, mais cela doit être fait de façon responsable.

Voici quelques bonnes pratiques :

- Installer des mangeoires propres et bien entretenues (nettoyées régulièrement)
- Offrir une nourriture adaptée (graines appropriées, pas de pain)
- Éviter de nourrir à la main
- Ne pas nourrir les oiseaux aquatiques (canards, goélands, etc.)
- Placer les mangeoires à distance des animaux domestiques

L'objectif est d'aider sans créer de dépendance ni de risques sanitaires.



## Colibris : les bonnes pratiques

Pour aider les colibris en toute sécurité, préparez un nectar simple d'une part de sucre blanc pour quatre parts d'eau, sans miel ni colorant, et laissez-le refroidir après ébullition. Installez le mangeoire à l'ombre, loin des prédateurs, et nettoyez-le régulièrement pour éviter la prolifération de bactéries. Retirez-le à l'automne pour ne pas perturber leur migration.

## Pourquoi éviter de nourrir les oiseaux aquatiques?

Donner du pain ou d'autres aliments aux canards, bernaches ou goélands peut nuire à leur santé, provoquer surpopulation, polluer l'eau et les rendre dépendants des humains. Il est donc préférable de les laisser trouver leur nourriture eux-mêmes.



## Le département de l'urbanisme a besoin de votre aide !

Dans le cadre du projet des accès aux plans d'eau, la Municipalité d'Amherst travaille actuellement à l'aménagement de trois parcs situés le long de la rivière Maskinongé. Ce projet vise à permettre aux citoyens et villégiateurs de profiter davantage de la richesse naturelle de notre territoire, notamment par l'accès à l'eau pour les embarcations non motorisées, l'observation de la nature et la découverte de nos paysages. Le Lac Windigo, qui constitue un élargissement naturel de la rivière Maskinongé, fait également partie des milieux mis en valeur dans le cadre du projet.

Afin d'enrichir l'expérience des visiteurs, le département de l'urbanisme fait appel à la population pour contribuer au contenu de panneaux d'interprétation portant sur la faune et la flore d'Amherst. Ces panneaux mettront en valeur les richesses naturelles de notre territoire ainsi que les espèces que l'on peut observer dans nos différents secteurs.

Les panneaux d'interprétation devront présenter des éléments que l'on retrouve obligatoirement à Amherst, qu'il s'agisse d'animaux, de végétaux ou de paysages naturels. Par exemple, il pourrait être question du huard, du castor, du cerf de Virginie, de certaines espèces de poissons, de fleurs sauvages ou encore des différents milieux forestiers et plans d'eau qui caractérisent notre municipalité.

### APPEL À TOUS PANNEAUX D'INTERPRÉTATION

Dans le cadre du projet des accès aux plans d'eau, la Municipalité d'Amherst fait appel à ses citoyens pour créer des panneaux d'interprétation qui seront installés dans les différents parcs du territoire. Vous êtes un spécialiste de la faune et de la flore des Laurentides? Vous êtes un artiste? Ce concours est pour vous!

#### PANNEAU FAUNE ET FLORE



La Municipalité souhaite produire un panneau sur la faune et un panneau sur la flore pour quatre de ses parcs. Le sujet du texte concernant la faune peut parler d'un animal très présent sur le territoire ou encore d'un animal méconnu, par exemple. Il en serait de même pour un élément de la flore. Le texte doit être accompagné d'éléments visuels tels des photos, images, croquis ou autres.

Faites parvenir vos textes à  
Élise Therrien à  
loisirs@municipalite.amherst.qc.ca



## Protégeons nos lacs et nos milieux naturels

Avec le retour de la belle saison, nous rappelons l'importance de poser des gestes simples pour protéger notre environnement. Évitez de laisser des déchets dans la nature, respectez les bandes riveraines et utilisez les accès publics de façon responsable. Chaque petit geste contribue à préserver la beauté et la qualité de notre territoire pour les générations futures.

Nous invitons également les citoyens et visiteurs à demeurer vigilants afin de prévenir l'introduction d'espèces envahissantes dans nos plans d'eau en nettoyant adéquatement leurs embarcations et équipements avant la mise à l'eau.

*Protéger notre environnement, c'est préserver  
toute la beauté d'Amherst.*

# Prévention des incendies : ce que vous devez savoir

## FEUX À CIEL OUVERT ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Le risque d'incendie peut augmenter l'été, surtout dans les zones boisées. La Municipalité d'Amherst rappelle que tout feu à ciel ouvert (foyer extérieur, feu de camp, brûlage de résidus verts, etc.) est réglementé.

Voici les règles principales :

- Un permis municipal est requis pour certains types de feux.
- Les feux doivent être loin des bâtiments, des forêts et des matières inflammables.
- Un feu ne doit jamais être laissé sans surveillance.
- Gardez toujours de l'eau et des outils pour éteindre rapidement le feu.

### RESPECTER LES INTERDICTIONS ET PRÉVENIR LES INCENDIES

Il est crucial de respecter les interdictions de feu, surtout lors des périodes de sécheresse ou de forte chaleur. Allumer un feu alors que c'est interdit peut mettre en danger votre propriété, vos voisins et nos forêts. Soyez vigilants et signalez tout feu ou activité suspecte aux autorités compétentes afin de prévenir les incidents avant qu'ils ne deviennent dangereux.

### QUI CONTACTER EN CAS DE NON-RESPECT ?

- SOPFEU : pour signaler un feu suspect ou non autorisé.
- Service de sécurité incendie de Mont-Tremblant (SSIMT) : pour toute question sur la réglementation ou pour signaler un feu suspect sur le territoire d'Amherst.
- En situation urgente ou en cas de départ de feu : appelez immédiatement le 911.

**Respecter ces règles et consulter quotidiennement l'indice de risque permet de réduire considérablement le danger d'incendies et de protéger notre communauté et nos forêts.**

## Des capsules jeunesse pour protéger nos forêts

La SOPFEU propose une série de capsules éducatives destinées aux jeunes, mettant en vedette un personnage amusant qui sensibilise à la prévention des feux de forêt. À travers ces contenus, les enfants apprennent notamment que la majorité des feux sont causés par l'activité humaine et qu'il est important d'adopter des comportements responsables, comme bien éteindre les feux de camp, éviter de jouer avec des allumettes ou des briquets et respecter les consignes en vigueur en forêt. Les capsules abordent aussi les bons réflexes à adopter en présence de fumée ou de feu, le tout dans un langage simple et accessible.

Nous invitons les parents à prendre quelques minutes pour découvrir ces outils avec leurs enfants afin de les sensibiliser, dès le plus jeune âge, à l'importance de protéger notre territoire.

Pour découvrir les capsules : [sopfeu.qc.ca](http://sopfeu.qc.ca) (section Jeunesse)



à la situation.



## Sécurité routière : ralentir, c'est sauver des vies

La Municipalité d'Amherst constate que les limites de vitesse ne sont pas toujours respectées sur son territoire. Nous rappelons que ces limites ne sont pas optionnelles : elles sont en place pour assurer la sécurité de tous. Une vitesse excessive augmente considérablement les risques d'accident et peut avoir des conséquences graves, voire irréversibles.

Avec l'arrivée de la belle saison, nos routes sont davantage partagées par les piétons, les cyclistes et les familles.

Il est essentiel d'adopter une conduite responsable, de ralentir dans les secteurs résidentiels et de faire preuve de respect envers tous les usagers de la route.

Si vous êtes témoins de comportements dangereux, n'hésitez pas à les signaler aux services policiers. La sécurité routière est une responsabilité collective.

Pour toute requête citoyenne destinée à la Sûreté du Québec, veuillez consulter :  
<https://www.sq.gouv.qc.ca/nous-joindre/joindre/>

*Ralentir, c'est un geste simple... qui peut faire toute la différence.*

## EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE : ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES

Lorsqu'une sécheresse est déclarée, l'eau devient une ressource précieuse et il est important d'adopter des pratiques responsables pour protéger l'environnement et la collectivité :

Arrosage des pelouses et jardins : privilégiez le matin ou le soir, et limitez la fréquence.

Remplissage des piscines : faites-le uniquement si nécessaire et en respectant les règles municipales.

Évitez le gaspillage d'eau : réparez les fuites, utilisez des arrosoirs plutôt que le tuyau, recyclez l'eau lorsque possible.

Feux à ciel ouvert : en période de sécheresse, ils sont souvent interdits. Respectez les interdictions municipales.

Signaler toute situation à risque : si vous observez un feu ou une situation dangereuse, contactez les autorités compétentes.

En adoptant ces gestes simples, nous contribuons tous à prévenir les incendies, à protéger nos forêts et à préserver l'eau, garantissant ainsi un été sûr et durable pour tous.

### LA SÉCURITÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

Ralentir, économiser l'eau, respecter les interdictions et demeurer vigilant : chaque geste compte. Ensemble, contribuons à un été sécuritaire à Amherst.



# BIBLIOTHÈQUES

## SAINT-RÉMI

259, rue Amherst | 819 681-3372, poste 5205

Mardi : 18 h à 20 h  
 Jeudi : 18 h à 20 h  
 Samedi : 9 h 30 à midi

## VENDÉE

1800, chemin du Village | 819 681-3372, poste 5209

Lundi : 13 h à 15 h  
 Mercredi : 13 h à 15 h  
 Samedi : 10 h à midi

### Fermeture temporaire de la bibliothèque de Saint-Rémi

Veillez noter que la bibliothèque de Saint-Rémi sera fermée du 27 juin au 20 août en raison de travaux de rénovation. Durant cette période, aucun accès au local ne sera possible.

Veillez noter que ces dates demeurent sujettes à changement. Nous vous invitons à rester à l'affût des prochaines communications sur la page Facebook de la bibliothèque ainsi que sur celle de la Municipalité d'Amherst pour la confirmation des dates et les détails à venir.

LOISIRS ET CULTURE

## Activités pour les 0 à 6 ans

### ESPACE JEUX LIBRES

à l'ancienne église de Saint-Rémi

**Mardi 9 juin de 16 h à 18 h**

**Causerie portant sur la relation positive avec la nourriture animée par Audrey Pouliot, nutritionniste.**

Dès 16 h, causerie pour les parents portant sur la relation positive avec la nourriture. Pendant, la causerie un adulte supervisera le jeu des enfants. Par la suite, vous pourrez vous amuser avec votre enfant avec le matériel mis à votre disposition. Pour vous inscrire ou pour toutes questions, communiquez avec nous à loisirs@municipalite.amherst.qc.ca ou au 819 681-3372 poste 5207.



**Jeudi 18 juin 18h à 19h**  
 Bootcamp et étirements en plein air  
 Au parc David-Thomas

**Samedi 18 juillet 9h à 10h30**  
 Power walk et yoga plein air  
 Au parc David-Thomas

**Jeudi 20 août - 18h à 19h**  
 Bootcamp et étirements en plein air  
 Au parc David-Thomas

**15\$ PAR ACTIVITÉ**

**BOUGEZ, RESPIREZ, PROFITEZ DE L'ÉTÉ AVEC NATURAVIDA !**

Naturavida propose des activités de bien-être et de mise en forme en plein air dans un environnement naturel inspirant.

Inscription obligatoire ici : 



# Des événements festifs à ne pas manquer

## FÊTE NATIONALE

Cette année, la Municipalité d'Amherst est heureuse de soutenir financièrement les Loisirs de Vendée, qui prennent en charge l'organisation des célébrations de la Fête nationale. L'événement se tiendra le 20 juin au centre Cyrille-Garnier avec au programme : baseball amical, souper hot-dog, boissons, spectacles des groupes Les 3 Mousquetaires et Perdu dans malle, ainsi qu'un feu de joie dans une ambiance festive et conviviale.

## FÊTE DE LA FAMILLE

Par ailleurs, la Fête de la famille sera de retour cette année! Organisé par les Loisirs de Vendée, l'événement aura lieu le 22 août prochain. Comme à l'habitude, une programmation conviviale attend les petits et les grands avec jeux, animation, musique et nourriture. Suivez la page Facebook Loisirs De Vendée pour tous les détails à venir.

## AU FIL DES TALENTS

De plus, ne manquez pas l'événement Au fil des talents, qui se tiendra le 11 juillet prochain. Une soirée musicale gratuite mettant en vedette plusieurs artistes pour un moment festif à partager en famille ou entre amis.



**LOISIRS ET CULTURE**

**ALEXANDRE LAPOINTE**

**LES TROIS MOUSQUETAIRES**

**VINCENT LEMAY-THIVIERGE**

**JABBOUR**

**AU FIL DES TALENTS SAMEDI 11 JUILLET**

**GRATUIT**

**19 H 30 À 22 H 30**

Sur les terrains près du centre communautaire Cyrille-Garnier situé au 1814 rue du Village.  
En cas d'intempéries, l'événement se tiendra à l'intérieur.

*Une belle occasion de partager un moment culturel et musical entre amis ou en famille.*

# PROFITEZ DE L'ÉTÉ À AMHERST !

Installations gratuites pour tous



## INSTALLATIONS SPORTIVES

**Vendée (près du centre Cyrille-Garnier)**

- Pickleball
- Baseball et balle molle
- Dek hockey
- Basketball
- Volleyball
- Pétanque

**Saint-Rémi (près de l'hôtel de ville)**

- Tennis
- Pickleball
- Baseball et balle molle
- Soccer
- Basketball



## PARCS ET TERRAINS DE JEUX

- **Rockway-Valley** : 1573, chemin Rockway-Valley
- **Vendée** : 1814, rue du Village
- **Saint-Rémi** : Parc-école derrière l'école Le Carrefour, 259, rue Amherst

## ACCÈS À L'EAU

*(NON SURVEILLÉ)*

- Chemin des Gadeliers - Lac de la décharge
- Chemin du Lac-Labelle - Lac Clément
- Parc Ouimet - rivière Maskinongé
- Parc sur la 323 - rivière Maskinongé
- Chemin du Lac Rognon - Lac Rognon
- Chemin du Lac Cameron - Lac Cameron

➡ *Veuillez utiliser uniquement les accès publics autorisés et vous stationner de façon à ne pas nuire à la circulation.*

## SENTIERS ET PLEIN AIR

- Corridor aérobique (vélo et marche) - rue McLaughlin
- Sentier de la tour à feu - 571, chemin Saint-Louis
- Sentier du lac de la Décharge - chemin des Gadeliers

## JEUX D'EAU

124, rue Saint-Louis

CET ÉTÉ, SORTEZ, BOUGEZ ET PROFITEZ DE TOUT CE QU'AMHERST A À OFFRIR... GRATUITEMENT !

